



# Assemblée générale

Distr. générale  
23 avril 2002

---

Cinquante-sixième session  
Point 123 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/56/736/Add.1)]

### 56/276. Examen des activités d'information à l'Organisation des Nations Unies

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur l'examen des activités d'information menées dans les services du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies autres que le Département de l'information<sup>1</sup>,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup>, et attend avec beaucoup d'intérêt la présentation aux organes intergouvernementaux compétents de l'étude d'ensemble visée au paragraphe 150 de sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001 ainsi que des conclusions et recommandations du Comité de l'information et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

2. *Décide* que l'étude d'ensemble visée au paragraphe 1 ci-dessus devrait également porter sur les différentes versions linguistiques des documents publiés par des services autres que le Département de l'information.

*97<sup>e</sup> séance plénière  
27 mars 2002*

---

<sup>1</sup> A/C.5/56/17.